

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 15/16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En élaboration	380/4 Recommandation «L'énergie électrique dans le bâtiment» (nouveau)	thèses signifie que, lors de la réimpression de la norme SIA 164, il a été procédé aux modifications suivantes:	95 ans	Fulgenzo Bonanzigo, ing. civil dipl. EPF/SIA, Bellinzona (section Tessin)
Autres normes		– le chapitre 7 «Prestations et fournitures» ayant été remplacé par la norme SIA 231, «Constructions en bois – Prestations et fournitures», édition 1989, il est donc supprimé;	90 ans	Jean-Etienne Cuénod, ing. civil dipl. EPF/SIA, Meinier (section genevoise)
En voie de publication	416 Norme «Surfaces et volumes» (Révision de l'édition de 1975)	– l'adaptation de la norme SIA 164 aux nouvelles normes de structures est réglée par la directive SIA 460, «Adaptation des normes de construction aux nouvelles normes de structures», édition 1990, et les articles correspondants de ladite directive SIA 460 ont été intégrés à cette nouvelle édition;	80 ans	Robert Sudan, ing. civil dipl. EPF/SIA, Genève (section genevoise)
	451 Recommandation «Formats de données pour séries de prix» (Révision de l'édition de 1989)	– les «Prescriptions également applicables» et la liste des «Publications» ont aussi été mises à jour.	15 juillet	Paul Profos, prof., Dr ès sc. techn., ing. méc. dipl. EPF/SIA, Winterthour (section Winterthour)
En élaboration	V414/10 Recommandation «Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment» (nouveau)		31 juillet	Max Portmann, ing. dipl. EPF/SIA, Berne (section Berne)
	430 Recommandation «Gestion des déchets de chantier» (nouveau)		9 août	

Nouvelles parutions – Précision

Dans notre communiqué «Nouvelles parutions, février 1993», nous mentionnions la «norme SIA 164, Constructions en bois (mise à jour 1992)». Cette remarque entre paren-

Félicitations de la SIA

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires mentionnés ici.

Marc-André Houmar, directeur de l'ESIB, passe le flambeau

Après 40 ans au service de l'économie du bois, le directeur de l'Ecole suisse des ingénieurs et techniciens du bois à Biel (ESIB) a pris sa retraite le 30 avril dernier. Durant toutes ces années, les compétences et l'efficacité de Marc-André Houmar ont remarquablement contribué à améliorer, tant la formation des cadres de l'industrie du bois, que la mise en œuvre de ce matériau, le bois suisse en particulier. Accédant à la direction en 1980, sa préoccupation principale fut le développement permanent de l'Ecole suisse du bois, et il s'impliqua notamment beaucoup dans la création de la nouvelle section ETS, qui vit le jour en octobre 1986. Par ailleurs, dans son rôle de conseiller national, Marc-André Houmar a apporté une grande expérience et un instinct politique très sûr à la défense de l'économie forestière dans de nombreuses interventions parlementaires. Il a ainsi joué les précurseurs par la création du Forum du bois, organe consultatif du Conseil fédéral réunissant les inté-

rêts des différents milieux professionnels concernés, et il est encore à l'origine du Comité du bois suisse, qu'il préside actuellement, et qui rassemble aujourd'hui tous les secteurs de cette industrie. Quant au programme d'impulsions en faveur du bois (PI-Bois), également lancé par Marc-André Houmar, il a parfaitement confirmé les prévisions de son initiateur, en suscitant l'innovation au sein des entreprises de la branche et une saine émulation, qui ont consolidé tout le tissu industriel du bois. Au niveau législatif, Marc-André Houmar a présidé la commission du Conseil national chargée de la révision de la loi sur les forêts et grandement contribué à l'offensive de la Confédération sur le perfectionnement professionnel, laquelle profite aujourd'hui à l'ensemble de l'économie.

Marc-André Houmar ayant passé le flambeau à Heinz Müller, l'ESIB a vu partir un homme qui a toujours su motiver ses collaboratrices et collaborateurs pour des objectifs communs. Grâce à cet esprit, la renommée de l'école n'a cessé de croître et l'avenir de l'établissement biennois est ainsi solidement assuré.

Interface de transports, communications et tourisme, place de la Gare à Château-d'Œx

Résultats

Objectifs du concours

La place de la Gare, qui constitue une plate-forme idéalement placée entre les deux pôles d'habitation et d'activités que sont le village à l'Ouest et le quartier des Bossoms à l'Est, n'est pas utilisée à la mesure de ses potentialités. Le concours de projet portait sur une station de télécabine,

une poste, un lieu d'accueil touristique et un garage souterrain de taille moyenne, à réaliser sur un périmètre restreint A, alors qu'un appel d'idées concernait l'aménagement d'ensemble d'un périmètre B élargi, en prévoyant notamment une extension du parking souterrain, des infrastructures de la gare du MOB, ainsi que les circulations (automobile et piétonnière) qui s'y rattachent.